



SIMPLE. PRATIQUE. FIABLE.

ARTICLE 05
**SOINS AUX
ANIMAUX**

**VBP+ MANUEL DE RÉFÉRENCE
DU PRODUCTEUR**

ARTICLE 05

SOINS AUX ANIMAUX



CODE DE PRATIQUES DU CNSAE

PROCÉDURES

MANIPULATION

LOGEMENT ET INSTALLATIONS

REPRODUCTION ET VÊLAGE MANAGEMENT

La sécurité et le bien-être des animaux sont une priorité, et des améliorations constantes sont apportées dans ce domaine.

L'Industrie canadienne du bœuf fait appel à des producteurs de semences et de naissage, à des exploitations de semi-finition et des parcs d'engraissement, des transporteurs, des enceintes de vente aux enchères, des parcs de rassemblement, des vétérinaires et des abattoirs, tous opérant dans des conditions climatiques et géographiques diverses. L'élevage des bovins peut sembler différent d'un système de gestion à l'autre, mais le principe général du bien-être des animaux est le même : fournir les nécessités de la vie au bétail.

Les bovins ont besoin de ce qui suit :

Un abri pour la protection et le confort

Des aliments et de l'eau pour maintenir une santé optimale

Une liberté de mouvement, de l'exercice et l'occasion d'exprimer leurs comportements les plus normaux

La compagnie des membres du troupeau

Un plancher qui réduit le risque de glissade

La prévention et le contrôle des maladies

Des soins vétérinaires, un diagnostic et un traitement

L'absence de douleur et d'inconfort inutiles et

La préparation aux urgences comme l'incendie, les pannes mécaniques et l'interruption de l'alimentation.

CODE DE PRATIQUE DU CNSAE



L'alimentation, le confort et la manipulation humaine du bétail permettent d'optimiser la santé, la productivité et la qualité de la viande. Le grand public s'intéresse également de plus en plus au bien-être du bétail. Grâce au programme VBP+, les éleveurs de bétail peuvent démontrer leur engagement en matière de soins aux animaux.

VBP+ suit les meilleures pratiques décrites dans le Code de pratiques pour le soin et la manipulation des bovins de boucherie. Élaboré par le Conseil national pour le soin des animaux d'élevage (CNSAE), le Code de pratiques est disponible auprès de l'Association canadienne des éleveurs de bovins ou en ligne. Chaque exploitation devrait avoir une copie papier ou une version numérique de ce document sur place.

Le code de pratiques comprend deux types de pratiques: obligatoires et recommandées.

Les **PRATIQUES OBLIGATOIRES** font référence soit à une exigence réglementaire, soit à une attente imposée par l'industrie, décrivant les pratiques acceptables et inacceptables, et sont des obligations fondamentales relatives aux soins des animaux. Les exigences représentent une position de consensus selon laquelle ces mesures, au minimum, doivent être mises en œuvre par toutes les personnes responsables des soins aux animaux d'élevage. Lorsqu'elles font partie d'un programme d'évaluation, les associations industrielles peuvent obliger les personnes qui ne respectent pas les exigences à prendre des mesures correctives ou à risquer de perdre des marchés. Les exigences peuvent également être mises en application en vertu de la réglementation fédérale et/ou provinciale.

Les **PRATIQUES RECOMMANDÉES** peuvent compléter les exigences du Code, promouvoir l'éducation des producteurs ou encourager l'adoption de pratiques pour une amélioration continue des résultats en matière de bien-être animal. Le fait de ne pas mettre en œuvre une recommandation ne signifie pas que les normes acceptables de soins aux animaux ne sont pas respectées.

L'image ci-dessous montre un exemple de la manière dont le code de pratique différencie les exigences et les pratiques recommandées. Les exigences sont surlignées en jaune, tandis que les pratiques recommandées ne le sont pas.

EXIGENCES

Surveiller que les nouveaux-nés têtent leur mère en étant leur mère en étant attentif aux cas à risque élevé.

Donner du colostrum ou un colostrum commercial de remplacement à tout veau nouveau-né qui donne des signes de ne pas l'avoir reçu par la tétée.

PRATIQUES RECOMMANDÉES

- donner 2 litres (1,8 pinte) de colostrum à tout veau qui n'a pas tété pendant les six premières heures après sa naissance. Par temps froid, intervenir plus rapidement pour fournir le colostrum aux veaux
- apprendre à utiliser une sonde gastrique (tube) de façon sécuritaire, car cela peut aider à administrer le colostrum aux veaux qui ne têtent pas

MANIPULATION



L'accent est mis sur les techniques de manipulation du bétail à faible niveau de stress et sur la sécurité, tant pour les animaux que pour les personnes.

La manutention du bétail consiste à gérer les mouvements du bétail dans diverses situations, notamment le rassemblement ou le déplacement des animaux dans une série d'enclos, de couloirs ou de dispositifs de contention. Pendant ces activités, les bovins peuvent paniquer et sont plus enclins à se blesser. L'objectif est de minimiser le stress et d'assurer la sécurité des animaux et des humains. Pour ce faire, les préposés aux animaux, qui connaissent bien le comportement des bovins, utilisent des techniques de manipulation calmes dans des installations conçues pour favoriser la circulation du bétail et la sécurité des animaux (c'est-à-dire sans angles vifs, ombres, espaces vides).

Toutes les exploitations de bovins de boucherie doivent avoir accès à des équipements ou à des installations permettant de manipuler, de retenir, de traiter, de séparer, de charger et de décharger les bovins en toute sécurité. Les installations pour le bétail doivent être entretenues de manière à fournir une traction adéquate et être exemptes de dangers pouvant causer des blessures. Les dispositifs de contention doivent être vérifiés régulièrement pour s'assurer de leur bon fonctionnement; par exemple, une pression excessive peut causer un inconfort inutile. Essayez de minimiser le bruit et les distractions provenant des équipements de manutention.

Le risque de blessure, tant pour les animaux que pour les manipulateurs, est moindre lorsque le bétail est déplacé silencieusement et calmement. Soyez conscient du comportement du bétail, de son instinct, de ses zones de fuite, de ses points d'équilibre et de ses réactions éventuelles au vent, au bruit, aux mouvements brusques, aux contrastes de lumière ou aux ombres. Les outils, tels que les drapeaux, les aiguillons électriques et les chiens dressés, doivent être utilisés avec prudence pour encourager le déplacement du bétail.

Les aiguillons électriques ne sont appropriés que dans les situations où l'animal a une voie dégagée pour s'éloigner, en dernier recours lorsque toutes les autres solutions humaines ont échoué, ou lorsque la sécurité de l'animal ou de l'homme est en danger. Les aiguillons électriques doivent être utilisés avec parcimonie et jamais sur les parties génitales, le visage, le pis ou la région anale de l'animal. Les veaux de moins de 3 mois qui peuvent être déplacés manuellement ne doivent pas non plus être soumis à des aiguillons électriques. De même, lorsque des chiens d'élevage sont utilisés pour faire travailler le bétail, ils doivent être convenablement dressés et contrôlés en permanence par leur maître.

Il est inacceptable de maltraiter ou de blesser intentionnellement le bétail. Cela comprend, sans s'y limiter : battre les animaux, utiliser à plusieurs reprises un aiguillon électrique sur le même animal, claquer les barrières sur les animaux, permettre aux chiens de troupeau de continuer à pousser les bovins qui n'ont nulle part où aller, et traîner ou pousser les bovins avec des machines (sauf pour protéger la sécurité des animaux ou des personnes). Les actes délibérés de négligence ou d'abus sont réglementés aux niveaux provincial et fédéral et les producteurs sont encouragés à adopter une politique de tolérance zéro en matière de mauvais traitements.

Vérifiez les règlements locaux relatifs au déplacement du bétail sur les routes et autoroutes. Les producteurs doivent tenir compte des conditions météorologiques, telles que la chaleur, l'humidité, le froid ou les routes glacées, lorsqu'ils conduisent du bétail.



AUTRES CONSIDÉRATIONS RELATIVES À LA MANIPULATION

Les producteurs sont encouragés à explorer, définir et mettre en œuvre des procédures de manipulation fondées sur les principes du comportement animal qui atténuent les risques. Les conséquences indésirables comprennent les pattes cassées, les cous brisés, les nez cassés, les dommages à l'équipement et les blessures humaines. Une norme égale de traitement sans cruauté doit être appliquée aux bovins qui ont une valeur économique moindre (c'est-à-dire les vaches de réforme, les bovins couchés et les bovins souffrant de maladies chroniques).

Les exploitations sont censées disposer de ressources humaines adéquates pour assurer des soins appropriés aux animaux. Les manipulateurs doivent être familiarisés avec le comportement des bovins (par la formation, l'expérience ou le mentorat) et avoir les connaissances nécessaires pour minimiser le stress et éviter toute souffrance inutile aux bovins. Toute formation, tout encadrement ou tout mentorat du personnel doit être documenté et les résultats doivent être conservés.

Il convient de noter que le transport après que le bétail a quitté la ferme est souvent hors du contrôle du producteur. Toutefois, il incombe au producteur de s'assurer que les animaux sont aptes au transport avant le chargement. On s'attend à ce que les producteurs se conforment à l'ensemble des lois, des règlements et des exigences connexes applicables au transport. De plus amples détails sont fournis à la section 7 : Transport.



Code de pratiques du CNSAE recommandé

- ✓ **Adaptez vos techniques de manipulation et votre positionnement en fonction de la réaction des animaux et de la situation.**
- ✓ **Suivez un cours sur les techniques de manipulation du bétail.**
- ✓ **Utilisez des outils de manipulation tels que des drapeaux, des palettes en plastique ou des hochets pour diriger le déplacement des animaux.**
- ✓ **Évaluez régulièrement vos techniques de manipulation du bétail et apportez-y les améliorations nécessaires. Les facteurs à prendre en compte comprennent le pourcentage**
 - o chute (le ventre ou le torse touche le sol) pendant la manipulation
 - o chancelle ou trébuche (le genou touche le sol) après avoir été libéré de la chute
 - o nécessite l'utilisation des aiguillons électriques pour se déplacer
 - o court ou saute à la sortie de la chute
 - o beugle en raison de la contrainte

L'augmentation des événements de manipulation ci-dessus peut indiquer la nécessité de modifier l'éclairage, le niveau de bruit, l'équipement, les méthodes de manipulation ou l'environnement.

Les parcs d'engraissement et les exploitations de naisseur de plus de 5 000 têtes doivent démontrer leur compétence lors d'un audit d'évaluation à la ferme.

NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

- 0** Manque de compréhension des méthodes de contention ou de manipulation importantes pour atténuer le risque de douleur et de souffrance inutiles pour les animaux, de blessures humaines ou d'aiguilles cassées.
- 1** Connaissance des problèmes et des raisons de s'inquiéter des soins aux animaux et de l'utilisation de la contention pour atténuer les aiguilles cassées, mais elle n'est pas adoptée de manière cohérente dans l'ensemble de l'exploitation. Le code de pratique pour la manipulation des bovins de boucherie est disponible sur l'exploitation à titre de référence.
- 2** La connaissance et l'adoption de politiques liées aux soins des animaux, l'utilisation de la contrainte pour limiter le nombre d'aiguilles cassées et les exigences du code de pratique sont comprises et adoptées. La cohérence de l'exécution est un objectif de l'exploitation.
- 3** Développement complet et adoption de politiques et de protocoles relatifs aux soins des animaux et à l'utilisation de la contrainte pour limiter les aiguilles cassées avec documentation de l'exécution des protocoles, de la formation du personnel, des enregistrements des activités de réduction de la douleur et/ou des enquêtes

PROCÉDURES



CONTENTION DES BOVINS



MARQUAGE



**ÉBOURGEONNAGE
ET ÉCORNAGE**



CASTRATION



SEVRAGE



CONTRÔLE DES PRÉDATEURS



CAUDECTOMIE

Certaines pratiques de gestion visant à assurer la santé et la sécurité des animaux peuvent créer du stress, de la douleur et de l'inconfort. Le stress des bovins doit être réduit au minimum pour assurer un traitement efficace et réduire le risque de bris d'aiguilles, de dommages au site d'injection, de coupes sombres et de blessures aux animaux et aux travailleurs.

Les soins et la santé des animaux sont intégrés à bien des égards et il est essentiel que les producteurs disposent d'un RVCP valide. Un vétérinaire peut prescrire des médicaments contre la douleur et prodiguer des conseils sur la façon d'effectuer les procédures nécessaires. Pour atténuer l'effet des procédures douloureuses, on encourage l'application de pratiques de gestion spécifiques lorsque les bovins sont en bas âge.



Lorsque les bovins ont besoin d'un traitement manuel, ils doivent être solidement attachés pour permettre aux travailleurs d'administrer les médicaments en toute sécurité pour l'homme et l'animal. Ceci est particulièrement important pour réduire l'incidence des aiguilles cassées et des dommages aux tissus dus aux lésions du site d'injection.

Il existe plusieurs méthodes que les producteurs peuvent

- ✓ **Serrer la chute et/ou l'extenseur de cou**
- ✓ **Maintenir le bovin au sol, lutter contre lui ou utiliser un**
- ✓ **Nord Fork.**
- ✓ **Table à bascule pour veaux**

Les bovins ne doivent être immobilisés que le temps nécessaire pour effectuer le travail requis. Pour de nombreuses procédures, l'animal doit être totalement immobilisé pour sa sécurité et celle des personnes qui le manipulent.

Remarque: Une contention et une immobilisation adéquates de l'animal réduiront les risques d'aiguilles pliées ou cassées et de dosage incorrect. Il est essentiel d'inspecter le dispositif d'administration après chaque injection. Si l'aiguille n'est pas attachée ou ne peut pas être trouvée sur le sol, il faut enregistrer un événement suspect d'aiguille cassée. De même, si vous utilisez un pistolet à fléchettes, vérifiez chaque fléchette après sa chute de l'animal pour vous assurer que l'aiguille est intacte. L'animal devient automatiquement un porteur d'aiguille cassée présumé si l'aiguille est manquante ou si vous ne pouvez pas trouver la fléchette.

NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Aucune conscience de la nécessité de contenir et d'immobiliser le bétail lorsqu'on travaille sur des bovins individuels pour la sécurité des personnes et du bétail et pour réduire l'incidence des aiguilles cassées.

1

Conscience de la nécessité d'immobiliser correctement les animaux pour minimiser le risque d'aiguille cassée, mais adoption irrégulière des techniques d'immobilisation des animaux et inspection du matériel de distribution.

2

Des méthodes de contention des animaux sont utilisées et l'inspection du matériel de distribution est effectuée de manière cohérente tout au long de l'opération.

3

Des méthodes de contention des animaux sont utilisées et l'inspection du matériel de distribution est systématique tout au long de l'opération. Un protocole écrit est en place pour atténuer le risque de bris d'aiguilles; des registres des enquêtes et des changements dans la gestion.



Si les animaux sont marqués, des techniques visant à minimiser le stress et la douleur sont mises en place.

Le marquage est utilisé comme un moyen d'identification permanente. Les marques constituent une preuve de propriété et facilitent l'identification à distance d'un bovin. Elles peuvent être exigées dans certaines situations (par exemple: dans les pâturages communautaires, les endroits éloignés, pour l'exportation, pour certaines institutions de prêt).

Il existe généralement deux types de marquage : le marquage au fer chaud et le cryomarquage. Les deux méthodes provoquent une douleur aiguë de courte durée et du stress. Les producteurs peuvent en minimiser l'impact en utilisant les techniques suivantes :

- ✓ **Contraindre et immobiliser l'animal**
- ✓ **Adapter la taille du fer à marquer à l'animal.**
- ✓ **Ne pas marquer les bovins mouillés**
- ✓ **Utiliser de l'équipement de marquage en bon état de fonctionnement**
- ✓ **Consulter un vétérinaire pour savoir s'il est possible d'administrer des médicaments antidouleur lors du marquage.**

Seules les personnes bien informées et correctement formées peuvent procéder au marquage. Les marques doivent être enregistrées auprès des organismes provinciaux d'inspection des marques et peuvent être apposées sur l'épaule, la côte ou la hanche. Le marquage facial est illégal au Canada. Dans la mesure du possible, considérez le remplacement du marquage au fer rouge et des modifications chirurgicales des bovins (incision du fanon, fendage de l'oreille) par des pratiques d'identification moins invasives.

NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

- | | |
|---|---|
| 0 | Aucune conscience que les procédures de marquage doivent être effectuées dans des conditions spécifiques. (peau sèche, taille et emplacement appropriés de la marque, équipement adéquat, expérience et formation). |
| 1 | Le marquage est effectué sans tenir compte de la possibilité d'atténuer la douleur. |
| 2 | Le marquage est effectué dans le but de minimiser la douleur et la détresse de l'animal; la douleur est atténuée. |
| 3 | Le marquage au fer n'est pas effectué sur l'exploitation ; OU présence de registres sur l'utilisation de pratiques d'atténuation de la douleur et d'un protocole de formation du personnel compétent. |





03 ÉBOURGEONNAGE ET ÉCORNAGE

Les procédures d'enlèvement des cornes sont conformes au code de pratiques du CNSAE.

Les cornes des bovins de boucherie sont généralement enlevées afin de réduire le risque de blessures pour les travailleurs et les autres animaux, et pour minimiser les pertes économiques dues à la meurtrissure des carcasses. La proportion de bovins avec des cornes a constamment diminué au fur et à mesure de la disponibilité et de l'adoption de la génétique de races sans cornes. La plupart des races bovines les plus courantes ont des lignées sans cornes, et l'utilisation d'animaux génétiquement sans cornes homozygotes élimine le besoin d'ébourgeonner ou d'écorner.

L'ébourgeonnage consiste à enlever le bourgeon de la corne avant qu'il ne soit fixé au crâne. L'âge de l'attachement au crâne varie, mais se produit environ à l'âge de 2 ou 3 mois. Les techniques d'ébourgeonnage comprennent : l'enlèvement des bourgeons de corne à l'aide d'un scalpel, la cautérisation thermique des bourgeons de corne à l'aide d'un fer d'ébourgeonnage électrique ou au butane, ou l'application d'une pâte chimique pour cautériser les bourgeons de corne. L'ébourgeonnage comporte moins de traumatisme tissulaire.



L'écornage consiste à retirer la corne après son attachement au crâne. Les méthodes d'écornage consistent à couper ou à scier la corne près du crâne, parfois suivi d'une cautérisation pour arrêter l'hémorragie. L'ébourgeonnage et l'écornage causent tous deux de la douleur et du stress aux bovins. Votre vétérinaire peut vous proposer des méthodes de soulagement de la douleur à utiliser pendant et après le retrait des cornes.

Les producteurs sont encouragés à éliminer la nécessité d'écorner les animaux, soit en utilisant des génétiques sans cornes, soit en ébourgeonnant les veaux le plus tôt possible. Si on laisse les jeunes bovins développer leurs cornes, il faut éviter d'écorner les animaux au moment du sevrage pour réduire le stress, s'assurer que les vaccins sont à jour et consulter le vétérinaire. Des médicaments antidouleur doivent être administrés lors de l'écornage APRÈS la fixation des cornes.

L'ébourgeonnage et l'écornage doivent être effectués par un personnel compétent au moyen d'outils appropriés et des techniques reconnues. Par compétence, on entend un personnel formé et expérimenté.

NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

- 0** Manque de compréhension des implications de la douleur pendant l'écornage.
- 1** Conscience des implications de la douleur pendant l'écornage. Acquisition de connaissances sur les procédures d'ébourgeonnage précoce ou sur l'atténuation de la douleur pendant l'écornage
- 2** Capable de formuler les processus utilisés pour l'ébourgeonnage précoce ou la réduction de la douleur lors de l'écornage, ou l'exploitation à pour politique de n'écorner qu'à des fins médicales (fracture ou incarnation) en appliquant les mesures d'atténuation de la douleur.
- 3** Protocoles écrits, avec avis d'un vétérinaire, concernant les mesures d'atténuation de la douleur pour les processus d'écornage avec documentation pour valider, ou l'exploitation utilise la génétique pour éliminer le besoin d'ébourgeonner ou d'écorner.

04 CASTRATION



Les procédures de castration sont conformes au code de pratiques du CNSAE.

La castration empêche la reproduction non désirée, réduit l'agressivité envers les humains et les autres bovins, et améliore la qualité de la viande. La castration est effectuée à l'aide de méthodes chirurgicales (scalpel) ou non chirurgicales (pince Burdizzo, pince Elastrator avec bande élastique).

La castration doit être pratiquée par un personnel qualifié, à l'aide d'instruments propres et bien entretenus et des techniques reconnues. Une castration inadéquate peut être inefficace ou entraîner des complications telles qu'une infection, une hémorragie excessive ou la mort. Les "Belly bulls" ont un ou deux testicules coincés au-dessus de la bande élastique contre le ventre. Cela se produit lorsque de jeunes veaux sont castrés de manière incorrecte à l'aide d'une bande élastique : un seul testicule (ou aucun) est emprisonné sous la bande. Ces bovins présenteront toujours des caractéristiques de taureaux, et le ou les testicules devront être retirés chirurgicalement plus tard.

Toutes les méthodes de castration causent de la douleur et de la détresse qui peuvent être minimisées si la castration est pratiquée le plus tôt possible. Une castration précoce accroît la sécurité de l'intervenant et réduit la durée de la procédure car les veaux sont plus petits et la contention est donc plus facile. Les méthodes de contrôle de la douleur doivent être discutées avec votre vétérinaire.

Depuis le 1er janvier 2018, le Code de pratiques du CNSAE exige l'utilisation d'un analgésique pour minimiser la douleur lors de la castration des taureaux âgés de plus de six mois. Procédures de castration recommandées par le Code de

- ✓ Consulter votre vétérinaire au sujet des stratégies d'atténuation de la douleur pour la castration
- ✓ Éviter la castration au moment du sevrage pour ne pas ajouter de stress
- ✓ Pour la castration des animaux sevrés, utiliser des bandes pour réduire les risques d'hémorragie et pour la sécurité de l'intervenant
- ✓ S'assurer que la vaccination antitétanique est à jour lorsqu'on applique des bandes pour castrer les taureaux de plus de 400 lb (180 kg)
- ✓ Surveiller les veaux après la castration (pour s'assurer qu'ils boivent ou mangent et qu'il n'y a aucun signe d'infection ou d'hémorragie post-chirurgicale anormale.
- ✓ Identifier et inscrire les bovins mal castrés ou dont les testicules ne sont pas descendus afin de les gérer de manière appropriée.



NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

- 0** Aucune compréhension ou conscience de l'importance d'une procédure, d'un équipement ou d'une atténuation de la douleur adéquats
- 1** Conscience des procédures et équipements adéquats. Examen des mesures d'atténuation de la douleur et du protocole avec le vétérinaire.
- 2** Capable de formuler le protocole, y compris l'atténuation de la douleur. Dispose de documents pour vérifier l'application du protocole.
- 3** Protocoles écrits avec la participation d'un vétérinaire ainsi que des documents pour vérifier l'application et l'efficacité du protocole



Les procédures de sevrage sont conformes au code de pratiques du CNSAE.

Le sevrage est le processus qui consiste à éliminer le lait de l'alimentation d'un veau. Dans la plupart des exploitations bovines canadiennes, les veaux sont sevrés à l'âge de 5 à 8 mois. Le sevrage est traditionnellement effectué en supprimant brusquement le contact physique et visuel du veau avec la mère, ce qui constitue un stress pour les veaux.

Le sevrage par la clôture est une variante qui consiste à séparer les veaux de leur mère et à les placer dans un enclos ou un pâturage adjacent afin de maintenir un contact auditif et visuel jusqu'à ce que les animaux s'adaptent à leur nouvel environnement. Le sevrage en deux étapes empêche d'abord l'allaitement en plaçant un rabat sur le museau du veau alors qu'il est encore avec la vache. La deuxième étape consiste à enlever le rabat et à séparer le veau de sa mère.

Les veaux nouvellement sevrés courent un risque accru de tomber malades, en particulier lorsque d'autres facteurs de stress s'ajoutent, tels que :

- ✓ Changements de diète
- ✓ Changement d'eau, d'alimentation et d'environnement
- ✓ Mélange de bovins dans les marchés aux enchères
- ✓ Risque de maladie lié aux animaux non vaccinés
- ✓ Longs délais de transport
- ✓ Debout sans eau ni nourriture
- ✓ Debout sans litière
- ✓ Surpopulation dans les enclos

Les éleveurs de vaches et de veaux peuvent améliorer les taux de survie des veaux sevrés par :

- ✓ L'utilisation des techniques de sevrage peu stressantes, telles que le sevrage par clôture ou en deux étapes;
- ✓ La pré-vaccination des veaux avant le sevrage
- ✓ L'introduction de nouveaux systèmes d'alimentation et/ou d'eau pour les veaux lorsqu'ils sont encore allaités
- ✓ Le préconditionnement des veaux en les nourrissant pendant au moins 30 jours après le sevrage et avant l'expédition vers le marché aux enchères ou le parc d'engraissement.

Les exploitants de parcs d'engraissement peuvent améliorer le taux de survie des veaux sevrés :

- ✓ En veillant à ce que les veaux aient accès à de la nourriture et à de l'eau dès leur arrivée, ou quelques heures après.
- ✓ En recouvrant les enclos d'arrivée d'une litière pour que les veaux puissent s'allonger.
- ✓ En mettant en œuvre un protocole de gestion des veaux en fonction des facteurs de risque (c'est-à-dire : provenance d'un marché aux enchères, directement d'un ranch, transport de longue distance, taille ou race).
- ✓ En achetant des veaux préconditionnés et/ou pré-immunisés.

NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

0

Vaches-veaux : Aliments et eau disponibles insuffisants pour les veaux nouvellement sevrés et/ou forte mortalité des veaux (preuve requise).
Parc d'engraissement : Aucune considération de gestion de la santé du troupeau pour les veaux fraîchement sevrés.

1

Vache-veau : Conscient des moyens d'améliorer les pratiques de sevrage ; a un programme de santé du troupeau développé avec le vétérinaire.
Parc d'engraissement : Utilisation d'antibiotiques à l'arrivée pour tous les veaux ; conscience des moyens de réduire le stress et d'améliorer les résultats.

2

Vache-veau : Les méthodes de sevrage sont peu stressantes, les veaux sont initiés à l'alimentation pendant qu'ils sont encore allaités et sont pré-vaccinés.
Parc d'engraissement : Achète les veaux avec un minimum de mélange ; utilise un protocole de gestion des veaux basé sur le risque.

3

Vache-veau : Les méthodes de sevrage sont peu stressantes, les veaux sont initiés à l'alimentation pendant qu'ils sont encore allaités et sont pré-vaccinés.
Parc d'engraissement : Achète les veaux avec un minimum de mélange ; utilise un protocole de gestion des veaux basé sur le risque.



Le Conseil de recherche sur les bovins de boucherie dispose de nombreux outils de prise de décision pour aider les producteurs à déterminer les avantages économiques.

INFORMATION SUR LE SEVRAGE

<https://www.beefresearch.ca/research-topic.cfm/weaning-65>

CALCULATEUR DE PRÉCONDITIONNEMENT

<https://www.beefresearch.ca/research/preconditioning.cfm>

Conseil de recherche sur les bovins de boucherie
www.beefresearch.ca



Crédit photo: Conseil de recherche sur les bovins de boucherie

06 CONTRÔLE DES PRÉDATEURS



La prédation du bétail par les animaux sauvages peut avoir de graves conséquences sur le bien-être des bovins et causer du stress, des blessures ou la mort. Les producteurs doivent être conscients des risques de prédation dans son environnement pour mieux concevoir et mettre en œuvre des mesures de contrôle.

Le contrôle des prédateurs ne doit pas ajouter aux risques des animaux protégés, comme l'exposition possible aux poisons ou aux trappes. Les producteurs doivent connaître et se familiariser avec les règlements provinciaux relatifs au contrôle des prédateurs et des animaux nuisibles et au bétail.



07 CAUDECTOMIE



La caudectomie n'est pas une pratique commune dans l'industrie bovine, bien qu'elle se pratique à l'occasion pour prévenir les blessures et les infections à la queue des bovins hébergés dans les étables à forte densité et avec plancher en lattes.

La procédure ne doit être effectuée que par une personne qualifiée, sur les conseils d'un vétérinaire, en tenant compte de l'atténuation de la douleur. Les nouvelles installations doivent être conçues pour éviter les blessures à la queue.

LOGEMENT & INSTALLATIONS



EXTÉRIEUR



CONDITIONS DE CONFINEMENT



INSTALLATIONS

Chaque exploitation bovine dispose d'installations de logement uniques, en fonction du type de production (vache-veau, semi-finition ou parc d'engraissement), du type de terrain, du climat local et des exigences réglementaires provinciales ou municipales. Les producteurs doivent avoir accès à des terres et à des installations adéquates pour répondre aux besoins nutritionnels et permettre aux bovins d'avoir un comportement normal à chaque étape de leur vie, en toute saison. Les bovins doivent également pouvoir se déplacer librement pour accéder aux aliments et à l'eau et disposer d'un espace suffisant pour que tous les animaux d'un groupe puissent se coucher en même temps.

La densité de peuplement désigne le nombre de têtes par acre ou l'espace d'enclos par animal. Bien qu'il existe des règles empiriques pour calculer la densité de peuplement, il faut savoir que les taux de peuplement varient en fonction des conditions environnementales, de la saison, du système de gestion et du type d'animal. Par exemple, les conditions environnementales ont une incidence sur les densités de peuplement dans les pâturages (pensez à la sécheresse et à la réduction de la disponibilité du fourrage). Selon que les terres accueillent des paires vache-veau ou des veaux d'un an, les unités animales par acre peuvent varier. En général, les systèmes d'alimentation confinés permettent de stocker un plus grand nombre de bovins par surface qu'un système basé sur les pâturages.



01 EXTÉRIEUR



La plupart des bovins de boucherie au Canada sont élevés à l'extérieur toute l'année, soit en pâturage ou en parc d'engraissement. Lorsqu'ils sont gérés dans des troupeaux qui permettent l'expression de comportements normaux et un accès suffisant aux aliments et à l'eau, les bovins ont tendance à être en meilleure santé et plus susceptibles d'atteindre une croissance et un rendement reproductif optimaux.

Toutefois, les conditions météorologiques extrêmes (froid, inondations, tempêtes, vagues de chaleur, etc.) peuvent nuire au bien-être du bétail, voire menacer sa vie. La capacité à faire face à des changements soudains de températures ou à des conditions météorologiques défavorables varie en raison de facteurs tels que :

- ✓ Âge (les veaux nouveau-nés sont moins résistants)
- ✓ Note d'état corporel
- ✓ Accès aux aliments, à l'eau et aux abris
- ✓ Degré d'acclimatation (ex. : poil d'hiver)
- ✓ État de santé
- ✓ Stress (ex.: bovins nouvellement arrivés en parc d'engraissement)

Un abri adéquat pour le bétail doit être fourni en fonction des conditions auxquelles il est confronté. Les zones arborées, les coulées, les clôtures brise-vent et les étables à veaux ne sont que quelques exemples d'abris qui peuvent protéger les animaux du vent, des précipitations et du soleil.

Si un animal ne s'adapte pas bien aux conditions météorologiques extrêmes, il faut l'aider. Selon les circonstances, cela peut signifier fournir de la nourriture supplémentaire, de la litière ou un abri. Il peut être nécessaire de retirer l'animal du troupeau pour qu'il reçoive des soins spécialisés.

TEMPÉRATURE ÉLEVÉE ET HUMIDITÉ

Les bovins peuvent généralement tolérer des températures plus froides s'ils sont acclimatés. Cependant, les bovins mouillés (en particulier les veaux nouveau-nés), en mauvaise condition physique ou nourris avec une énergie insuffisante sont moins aptes à supporter le froid extrême.

Les producteurs doivent fournir un abri contre les éléments sous la forme de clôtures anti-vent, de hangars, d'arbres, etc. Des ressources alimentaires supplémentaires sont nécessaires par temps froid, ainsi que de la litière pour isoler le sol nu et réduire l'accumulation de boue et de fumier sur les peaux.

Les signes indiquant que les bovins souffrent d'hypothermie (froid extrême) sont les suivants :

- ✓ Grelottements
- ✓ Basse température corporelle (moins de 35C ou 96F)
- ✓ Bouche froide
- ✓ Incapacité à se lever
- ✓ Absence de réflexe de succion des veaux
- ✓ Engelures (surtout chez les nouveau-nés)





02 CONDITIONS DE CONFINEMENT



Dans l'Ouest canadien, les bovins de boucherie sont rarement logés à l'intérieur et généralement pour de courtes périodes. Les vaches proches du vêlage sont souvent logées à l'intérieur lorsque le temps est trop froid ou trop humide pour qu'elles puissent vêler dans les pâturages. Dans l'Est du Canada, certains parcs d'engraissement utilisent des granges spécialisées pour protéger les animaux de la chaleur et de l'humidité extrêmes.

Il est important que les animaux logés dans des espaces confinés, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur, restent aussi secs et propres que possible. Des conditions de vie humides, boueuses ou surpeuplées peuvent entraîner des maladies, la transmission de maladies et l'inconfort des animaux. La conception des bâtiments et des enclos doit permettre l'évacuation du fumier et des déchets, tout en offrant une protection contre les intempéries et un accès à la nourriture et à l'eau.

Pour les étables, maintenir en permanence la qualité de l'air intérieur et la ventilation (taux d'ammoniac < 25ppm). Les bovins logés à l'intérieur sans accès à la lumière naturelle doivent bénéficier d'un éclairage supplémentaire pour permettre un comportement normal et l'inspection des animaux.



Les installations comprennent tous les endroits qui sont importants pour le bien-être des bovins et de leurs soignants, tels que les étables, les abris (artificiels ou construits), les pâturages, les enclos, les abreuvoirs, les aires de repos, les mangeoires, les clôtures, les clôtures anti-vent, les arbres, etc.

Toutes les installations utilisées pour la production de bétail, y compris les pâturages/champs, doivent être régulièrement inspectées et entretenues. Les abris, clôtures, abreuvoirs, mangeoires, etc. doivent être en bon état. Les systèmes de manipulation qui permettent d'accéder aux abris et aux étables doivent également être construits de manière à ce que le déplacement du bétail à destination, en provenance et à l'intérieur de l'installation soit sécuritaire pour les personnes et le bétail.

Les enclos doivent être nettoyés régulièrement et il peut être nécessaire de les niveler périodiquement pour assurer un drainage adéquat. Le fumier doit être retiré des parcs d'engraissement au moins une fois par an, car son accumulation présente un risque pour la sécurité alimentaire, la biosécurité, la santé et le bien-être des animaux. Le fumier séché incrusté sur la peau peut abriter des agents pathogènes et des débris nocifs qui peuvent contaminer la viande bovine, entraînant des pertes économiques pour les producteurs et les transformateurs.

Réduisez l'incidence de fumier séché sur la peau des animaux en maintenant les aires des bovins propres et sèches et en fournissant une litière abondante. Dans le cadre de la sensibilisation à la sécurité alimentaire, vérifiez que les produits de la litière (en particulier les copeaux de bois) ne contiennent pas de produits chimiques susceptibles d'entraîner des résidus chez le bétail.



Les éleveurs de bovins peuvent évaluer la conformité de leurs installations de logement en suivant les paramètres de performance du troupeau, tels que les taux de morbidité et de mortalité et les incidents liés aux boiteries et aux blessures. L'observation du comportement, de l'apparence physique et des performances du bétail (p.ex., le gain quotidien moyen et la consommation d'aliments) peut également donner un aperçu du caractère adéquat des installations.

Le Code de pratique du CNSAE recommande ce qui suit :

- ✓ Assurez-vous que toutes les installations pour le bétail sont sûres et exemptes de dangers pouvant causer des blessures.
- ✓ Prévoyez une zone séparée avec une litière sèche pour le rétablissement des animaux gravement malades ou blessés.
- ✓ Tenez compte des mesures de biosécurité lors de la conception et de la gestion des installations pour le bétail.
- ✓ Veillez à ce que les dispositifs de contention soient utilisés correctement (une pression excessive peut provoquer la panique chez les animaux).
- ✓ Prévoyez un exercice quotidien pour les bovins attachés (les attaches doivent être sécuritaires et **permettre à l'animal de se tenir debout ou de se coucher**).

NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

- 0** Pas conscient de l'importance des installations d'abri pour répondre aux besoins du bétail.
- 1** Conscient de l'importance de la planification des abris ou des installations qui répondent aux besoins du bétail. Capable de décrire les besoins en abris du bétail dans le modèle de production.
- 2** Capable de décrire les besoins en matière d'abris et d'installations du bétail dans le modèle de production, et dispose de registres démontrant que les besoins du bétail sont satisfaits (par exemple, registres de production ou de santé).
- 3** Protocole pour les critères d'évaluation des besoins en abris ou en installations pour le modèle de production de l'exploitation. Peut produire des registres pour montrer l'évaluation et la validation des critères du protocole.

GESTION DE LA REPRODUCTION ET DU VÊLAGE

Les systèmes de gestion du vêlage optimisent le bien-être et la survie des vaches et des veaux.

La saison du vêlage est l'une des périodes les plus exigeantes en termes de main-d'œuvre dans une exploitation de vaches et de veaux, et l'attention portée aux détails est cruciale pour minimiser les mortalités. Les travailleurs sont souvent épuisés par la surveillance qu'ils exercent 24 heures sur 24, ce qui est nécessaire pour apporter une aide rapide en cas de problème avant ou après le vêlage.

Les producteurs sont encouragés à concevoir un plan de gestion du vêlage qui comprendrait des informations pour les employés sur la façon de reconnaître un problème potentiel de vêlage, ce qu'il faut faire en cas de problème, qui contacter en cas d'urgence et l'emplacement des fournitures de vêlage.



INSTALLATIONS POUR LES VACHES EN VÊLAGE



SURVEILLANCE DES VACHES EN VÊLAGE ET DES VEAUX



GESTION DU COLOSTRUM



DIFFICULTÉS DE VÊLAGE



PRÉVENTION DE LA GESTATION DES GÉNISSES ET DES GÉNISSES EN GESTATION DANS LE PARC D'ENGRAISSMENT



01 INSTALLATIONS POUR LES VACHES EN VÊLAGE



La plupart des éleveurs de vaches-veaux planifient leur saison de vêlage sur une période de 2 à 3 mois, entre le début et la fin du printemps. Les vaches de boucherie vêlent généralement à l'extérieur et les producteurs doivent fournir un environnement sécuritaire, propre et favorisant la survie des veaux. Si le vêlage a lieu pendant des périodes de températures extrêmement humides ou froides, des aires de vêlage abritées et couchées (naturelles ou construites) peuvent protéger la vache et le veau. Les vaches se retirent généralement du troupeau à l'approche du vêlage. Il est utile d'isoler une vache qui vêle ou un couple vache-veau dans un enclos individuel si une intervention est nécessaire.

Les veaux nouveau-nés sont sensibles aux maladies. Les installations de vêlage doivent donc être conçues et entretenues de manière à minimiser la transmission des maladies. En particulier, la diarrhée des veaux peut contaminer les zones de vêlage confinées. Le risque de diarrhée est réduit par le maintien de conditions sèches et la prévention du contact avec des bovins infectés.

Le code de pratique du CNSAE recommande ce qui suit :

- ✓ **Maintenez les aires de vêlage exemptes de bovins jusqu'à la veille du vêlage, afin de réduire le fumier et les maladies des veaux.**
- ✓ **Si le vêlage a lieu à l'intérieur, préparez-vous à séparer les vaches et les génisses dans des enclos dotés d'une litière adéquate.**
- ✓ **Efforcez-vous de réduire au minimum le contact des jeunes veaux avec le fumier, sachant que les aires de vêlage sont de plus en plus contaminées à mesure que la saison de vêlage avance.**



02 SURVEILLANCE DES VACHES EN VÊLAGE ET DES VEAUX



La majorité des vaches de boucherie vêlent sans assistance. Toutefois, une surveillance attentive des vaches qui vêlent permet d'apporter une aide en temps utile, si nécessaire. Savoir quand et comment fournir une assistance au vêlage est une compétence de gestion importante qui protégera à la fois la vache et le veau en cas de problème.

STAGE 1

- o Dure de 3 à 72 heures
- o Les ligaments pelviens se détendent
- o Libération du bouchon du mucus cervical
- o La vache est agitée et peut se séparer du troupeau.
- o La queue est levée
- o Renifle le sol, peut tourner la tête vers son flanc.
- o Peut commencer à forcer

STAGE 2

- o Commence par l'apparition de la poche d'eau
- o Se termine par l'expulsion du veau
- o Devrait durer de 30 minutes à 3 heures

STAGE 3

- o Expulsion du placenta
- o Généralement expulsé 8 à 12 heures après la mise bas

La plupart des veaux nouveau-nés sont capables de se lever tout seuls et de téter la mère. Si le veau rencontre des difficultés ou est en détresse, soyez prêt à l'aider. Un vétérinaire ou une personne ayant l'expérience du vêlage peut aider à évaluer la situation et recommander des mesures pour promouvoir le bien-être du veau et de la mère. Il est vital que le veau nouveau-né consomme du colostrum (le premier lait produit par la vache) dans les quelques heures qui suivent sa naissance.



03 GESTION DU COLOSTRUM



Un veau nouveau-né naît sans anticorps maternels et doit consommer du colostrum pour acquérir une immunité passive. La capacité du veau à absorber le colostrum est considérablement réduite 6 à 8 heures après la naissance. Il est donc essentiel que le veau soit allaité ou nourri manuellement au colostrum dans les premières heures.

La capacité du veau à se défendre contre les maladies infectieuses tout au long de sa vie est directement liée à la quantité, à la qualité et au moment de l'ingestion du colostrum. Un colostrum insuffisant entraîne de faibles concentrations sanguines d'immunoglobulines. Cette condition (connue sous le nom de "défaut de transfert passif") rend les veaux 1,6 fois plus susceptibles de tomber malades et 2,7 fois plus susceptibles de mourir avant le sevrage. (Source : Code de pratiques pour les bovins de boucherie du CNSAE)

Les naissances difficiles, le comportement maternel inadéquat, la forme du pis et l'hypothermie peuvent toutes affecter la capacité des veaux à téter. Dans ces situations, les producteurs doivent supposer que le veau ne s'est pas nourri tout seul et lui administrer du colostrum. Le colostrum doit être administré à tout veau suspecté de ne pas téter sa mère.

Voici des signes qui indiquent qu'un veau n'a peut-être pas reçu suffisamment de colostrum :

- ✓ **Faiblesse ou léthargie**
- ✓ **Absence de réflexe de téter**
- ✓ **Bouche froide**
- ✓ **Émaciation**
- ✓ **Le pis de la mère est plein**

Le colostrum peut être collecté auprès des vaches du troupeau ou un substitut de colostrum commercial peut être acheté auprès de votre vétérinaire ou d'un magasin d'alimentation animale.



- ✓ Administrez deux litres de colostrum aux veaux qui n'ont pas tété dans les six heures suivant leur naissance. Par temps froid, intervenir plus tôt pour donner le colostrum aux veaux.
- ✓ Apprenez à utiliser une sonde gastrique (tube) de façon sécuritaire, car cela peut aider à administrer le colostrum aux veaux qui ne tètent pas.
- ✓ Obtenez du colostrum supplémentaire des sources suivantes : tiré de la mère du veau, le colostrum commun tiré des autres vaches du troupeau et le colostrum commercial de remplacement. Pour des raisons de biosécurité, éviter d'utiliser le colostrum de vache laitière.

NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

- 0** Aucune connaissance des conséquences de l'absence de surveillance du bétail au vêlage ou de préoccupation quant à la capacité de survie.
- 1** Le modèle de production ne prévoit pas d'évaluation régulière des animaux au vêlage, mais comporte un protocole (p. ex. taureaux de faible poids à la naissance, saison de vêlage par temps chaud) pour atténuer le risque de difficultés au vêlage.
- 2** Présente un plan ou un protocole de surveillance du bétail au vêlage. Dispose de registres pour vérifier la situation.
- 3** Protocole écrit pour la surveillance du bétail au vêlage, y compris la formation du personnel. Des registres permettent de vérifier les activités de surveillance et les interventions.

04 DIFFICULTÉS DE VÊLAGE



Les producteurs doivent apprendre à reconnaître les signes de difficulté et de détresse au vêlage, ainsi que les techniques permettant de faciliter la mise-bas d'un veau vivant en toute sécurité. Un vétérinaire ou un éleveur expérimenté peut être une excellente ressource. Il est tout aussi important d'être capable de reconnaître quand une aide professionnelle est nécessaire.

Les césariennes doivent être pratiquées par un vétérinaire ou un personnel qualifié et formé utilisant des techniques chirurgicales reconnues et un contrôle approprié de la douleur pendant et après l'intervention. Cela inclut une anesthésie locale et des médicaments contre la douleur postopératoire.

Pour en savoir plus sur la façon d'aider les vaches qui vêlent, y compris les complications courantes après le vêlage, consultez l'annexe C du Code de pratiques du CNSAE - Vêlage: Comment et quand aider.

- ✓ Planifiez une période de reproduction pour faciliter la mise en œuvre d'autres pratiques de gestion du troupeau, comme les programmes de vaccination et de nutrition.
- ✓ Sélectionnez soigneusement les taureaux sur la base de la facilité de vêlage prévue ou du poids de naissance du taureau. La sélection des taureaux doit également prendre en compte la race, la taille, l'âge et les antécédents de vêlage des femelles.
- ✓ Planifiez la première saillie des génisses en fonction de leur développement physique général. Il est recommandé que les génisses atteignent au moins les deux tiers de leur poids adulte estimé lors du premier accouplement et 85 % de leur poids adulte au moment du vêlage.
- ✓ Veillez à ce que les vaches et les génisses soient en bonne condition physique au moment du vêlage ; l'objectif suggéré est un BCS 3 pour les génisses et 2.5 pour les vaches.
- ✓ Veillez à l'utilisation appropriée de l'équipement conçu pour tirer les veaux.



05 PRÉVENTION DE LA GROSSESSE DES GÉNISSES ET DES GÉNISSES GESTANTES DANS LE PARC D'ENGRASSEMENT



Les génisses très jeunes ou de petite taille qui deviennent enceintes sont plus exposées à un vêlage traumatique qui peut entraîner la mort de la mère et du veau. Les producteurs doivent utiliser des systèmes de gestion pour éviter les grossesses non désirées des génisses, par exemple en séparant les génisses des taureaux et des taurillons.

Il arrive parfois que des génisses gestantes se retrouvent en parc d'engraissement. L'environnement du parc d'engraissement n'est pas toujours bien adapté à la mise-bas et peut entraîner d'importants problèmes de bien-être animal. En consultation avec leur vétérinaire, certains exploitants de parcs d'engraissement peuvent choisir d'interrompre les grossesses non désirées. Si un exploitant de parc d'engraissement choisit de faire vêler des génisses gestantes, il est nécessaire qu'il dispose des installations et de l'expertise nécessaires pour s'occuper des mères et des veaux.

Certains producteurs peuvent choisir de faire stériliser les génisses, ce qui est une procédure invasive pour enlever les ovaires. Bien que peu courante, cette procédure ne doit être pratiquée que par un vétérinaire ou un personnel qualifié et formé, en utilisant un contrôle adéquat de la douleur.

NORME VBP+ NOTATION DE L'ÉVALUATION

NOTATION D'ÉVALUATION

- 0** Aucune connaissance des conséquences de l'absence de surveillance du bétail au vêlage ou de préoccupation quant à sa capacité de survie.
- 1** Le modèle de production ne prévoit pas d'évaluation régulière des animaux qui vêlent, mais comporte un protocole (par exemple, taureaux de faible poids à la naissance, saison de vêlage par temps chaud) pour atténuer le risque de difficultés de vêlage.
- 2** Formule un plan ou un protocole de surveillance du bétail au vêlage. Dispose de registres pour vérifier la situation.
- 3** Protocole écrit pour la surveillance du bétail au vêlage, y compris la formation du personnel. Dispose de registres pour vérifier les activités de surveillance et les interventions.

